



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prime grand âge pour les infirmières

Question écrite n° 9054

Texte de la question

M. Jean-Michel Jacques attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins sur l'attribution de la « prime grand âge » instaurée dans les établissements de santé. Actuellement, cette prime est réservée aux aides-soignantes exerçant auprès des personnes âgées, alors même que les infirmières, également engagées au quotidien auprès de ce public, n'en bénéficient pas. Or les infirmières jouent un rôle tout aussi essentiel dans l'accompagnement, le suivi médical et la prise en charge globale des personnes âgées, souvent en situation de grande dépendance. Cette différence de traitement entre professions, bien que toutes confrontées à la même pénibilité, à la charge physique et émotionnelle des patients, est source d'incompréhension et de démotivation parmi les équipes soignantes. Dans un contexte de tension accrue dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les services de gériatrie, où l'attractivité des métiers est un enjeu majeur, il apparaît urgent de reconnaître équitablement l'engagement de tous les professionnels de santé. Aussi, il souhaite savoir s'il entend élargir l'octroi de la prime grand âge aux infirmières exerçant auprès des personnes âgées, afin de valoriser l'ensemble des acteurs de la prise en charge du vieillissement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Jacques](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9054

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et handicap](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2025](#), page 6753